

REGLEMENT DU TOURNOI DU TT PARCE



Article 1 :

Le TT Parcé organise la 5^{ème} édition de son tournoi de Tennis de Table le samedi 18 avril 2009 à la salle polyvalente de Parcé sur Sarthe (8 tables) et à la salle " Jean-Yves Dalivoust ", salle spécifique du TT Parcé (4 tables). Début du tournoi à 13H30.

Article 2 :

Le tournoi est un **Tournoi Départemental** homologué : **04 D 08**.

Les victoires et les défaites des joueurs licenciés ne seront pas pris en compte dans le calcul de leurs points.

Les inscriptions au tournoi se font sur invitation et avant la date du tournoi. Il n'y aura pas d'inscription prise le jour du tournoi.

Article 3 :

5 tableaux sont mis en place :

Tableau A : Licenciés classés de 55 à 75 à la mi-saison, au début de la phase 2 (16 joueurs maxi)

Tableau B : Licenciés classés de 90 à 80 à la mi-saison, au début de la phase 2 (16 joueurs maxi)

Tableau C : Loisirs Non Licenciés + Licenciés Non Classés nés avant 1993 (24 joueurs maxi)

Tableau D : Jeunes : Cadets / Cadettes / Juniors 1 Non Classés (Licenciés ou Non Licenciés nés en 1993 1994 et 1995) (16 joueurs Maxi)

Tableau E : Jeunes : Poussins / Benjamins / Minimes Non Classés (Licenciés ou Non Licenciés nés depuis 1996) (12 joueurs Maxi)

Article 4 :

Chaque tableau sera réparti en poules de 3 joueurs.

Pour les tableaux A et B, les 5 meilleurs classés seront répartis dans les 5 poules. Les autres joueurs seront répartis par tirage au sort.

Pour les tableaux C, D et E, les joueurs seront répartis par tirage au sort.

Les matchs de poules établissent le classement des joueurs pour participer au "**Tableau Principal**" ou au "**Tableau consolante**".

Les rencontres se déroulent en 2 manches gagnantes et à partir des ½ finales en 3 manches gagnantes.

Le Bureau du TTP se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi en fonction du nombre d'inscription **MAIS** le **POT** (Plan d'occupation des Tables) ainsi que le déroulement du tournoi seront affichés le jour du tournoi.

Article 5 :

Tarifs : 6 € pour les tableaux A B et C

3 € pour les tableaux D et E

Gratuité pour les licenciés du TTP de moins de 20 ans au jour du tournoi.

Chaque inscrit devra remplir un " **bulletin d'inscription** ". Pour les Licenciés, le paiement se fera à l'inscription par chèque à l'ordre du TTP.

En cas de désistement, les engagés ne seront remboursés que s'ils préviennent avant le 15 avril 2009.

Les inscrits seront retenus par ordre d'arrivée des inscriptions.

Lots : Chaque participant se verra attribué un ou plusieurs lots en fonction des dons de nos sponsors.

Il n'y aura aucun don en espèces et les lots seront exposés le jour du tournoi.

Article 6 :

L'arbitrage est assuré par les joueurs inscrits au tournoi et les membres du TTP. Les résultats seront enregistrés et les tableaux seront remplis par des membres du bureau du TTP. En cas de litige, ces mêmes membres décideront de l'issue du litige.

Article 7 :

Le TTP décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel et en cas d'accident.

Les Membres du Bureau du TTP